RECU EN PREFECTURE
Le 23 novembre 2021
VIA DOTELEC - S2LOW
025-242500361-20211110-D005855I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 10 novembre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25000 BESANCON, sous la présidence de Mr Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :
1,32,33,34,35,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31

La séance est ouverte à 20h15 et levée à 23h10.

Etaient présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mr Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'au point 32), M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAÎTRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUKHIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZÉHAF, **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC-ANSART **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chatillon-Le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGÉ **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-Sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Deluz** : Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Franois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY (jusqu'à la question 32) **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Flurans** : M. Dominique LHOMME (suppléant) **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSA **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD (jusqu'à la question 34) **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LÉOTARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien COUDRY

Procurations de vote : M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe CREMER à M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Nadine DUSSAUCY à Mr Jean-Marc BOUSSET (à partir de la question 33), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°33), Mme Lorine GAGLIOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Françoise GALLIOU à M. Olivier LEGAIN, M. Michel JASSEY à M. Gilles ORY, M. Frank LAIDIÉ à M. Christophe LIME, Mme Martine LÉOTARD à M. Florent BAILLY, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Mme Anne VIGNOT à M. Nicolas BODIN, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR.

Délibération n°2021/005855
Rapport n°11 - Expérimentation de collecte de biodéchets alimentaires ménagers et assimilés sur un secteur du centre-ville de Besançon

Expérimentation de collecte de biodéchets alimentaires ménagers et assimilés sur un secteur du centre-ville de Besançon

Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président
Commission : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Collecte des bio-déchets » Budget Annexe Déchets	Montant prévu au BP 2022 : 20 000 € Montant de l'opération : 20 000 €
Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026	

Résumé :
La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Ceci sous-entend une gestion de proximité (compostage) et/ou une collecte des biodéchets.
Sur le territoire de Grand Besançon Métropole, la solution privilégiée est la gestion de proximité avec le compostage.
Cependant, certains quartiers du territoire, en habitat urbain dense, ne disposent pas de suffisamment d'espace public et/ou privé pour installer un compostage de proximité ou pour accueillir les bacs d'une collecte en porte à porte ou les équipements fixes d'apport volontaire.
Une collecte des biodéchets en apport volontaire mobile peut alors constituer une solution.
Il est proposé, en faisant appel à un prestataire, d'expérimenter le dispositif de collecte en point d'apport volontaire mobile, avec un mode doux, sur un secteur du centre historique de Besançon dont les caractéristiques ne permettent pas le compostage de proximité.

I. Evolution de la réglementation

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Cela signifie la création d'un service correspondant aux besoins des ménages avec soit une gestion de proximité (compostage) soit une collecte des biodéchets.
En application de cette réglementation, conformément à leurs compétences respectives, le SYBERT et Grand Besançon Métropole ont décidé :

- de prioriser le compostage de proximité partout où cela est possible
- d'organiser la collecte des biodéchets dans les autres cas

II. Expérimentation de la collecte en point d'apport volontaire mobile

A/ Principes de l'expérimentation

Le centre-ville de Besançon (15532 habitants) est peu propice au compostage de proximité.
Peu d'espaces publics et privés sont disponibles pour l'installation de bacs individuels ou collectifs à biodéchets ou de points d'apport volontaire fixes.
Une expérimentation de collecte en mode doux et en point d'apport volontaire mobile peut se révéler pertinente sur le secteur dense et préservé du centre-ville historique de Besançon.

1. Principe de la collecte de points d'apport volontaire mobiles en mode doux

Un point d'apport volontaire (PAV) fixe mobilise en permanence un espace public rare en centre-ville.
Le principe du PAV mobile permet d'assurer un service aux usagers en utilisant temporairement l'espace public.

Les « modes doux » sont des modes de déplacement alternatifs aux déplacements motorisés. Ces modes ne génèrent pas d'émissions polluantes, contribuent à améliorer le cadre de vie des habitants et engagent les citoyens et les institutions dans une mobilité économe, efficace et durable.
Concrètement, la collecte de PAV mobile en mode doux consiste à :

- organiser des permanences (personnel et équipement de collecte « doux ») sur un espace public avec des créneaux horaires adaptés aux usagers
- accueillir les ménages pour le dépôt de leurs biodéchets à l'aide d'un bioseau fourni par la collectivité. Les biodéchets concernés par cette collecte devront se conformer aux consignes de tri définies par le syndicat de traitement.
- recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de l'expérimentation.

Les biodéchets collectés seront acheminés vers le syndicat de traitement.

2. Choix d'une expérimentation sur le secteur Pasteur

Après étude, le secteur de la place Pasteur est proposé pour les raisons et avec l'organisation suivantes :

- l'absence de chalet de compostage à proximité et un très faible potentiel de développement du compostage de proximité
- le site de la place Pasteur et sa fréquentation permettent une bonne visibilité du dispositif
- l'absence de circulation permanente est favorable à la mise en place d'un service qualitatif et sécurisé
- pour les habitants concernés dans le périmètre proposé, un déplacement maximum de 200 m sera nécessaire pour se rendre au point d'apport volontaire mobile.

Les caractéristiques de ce secteur apparaissent représentatives du centre-ville : le bilan de l'expérimentation pourra fournir les bases à un développement plus large.

B/ Evaluation du dispositif

1. Dimensionnement de l'expérimentation

- le secteur de la place Pasteur abrite 1800 habitants, la composition moyenne des ménages étant de 1,66 personne, 1084 ménages sont potentiellement concernés.
- le principe retenu est la libre adhésion des ménages au dispositif de collecte en PAV mobile. Au regard des informations disponibles :
  - un taux de participation de 20 % est retenu comme base à l'expérimentation soit 216 ménages.
  - un apport annuel de 26 kg de biodéchets par habitant pour les ménages participants aboutit à un gisement annuel estimé de 9323 kg, soit une collecte hebdomadaire de 180 kg environ.
- l'expérimentation débutera au printemps 2022 pour une durée d'un an renouvelable.
- pour cette phase expérimentale, la Collectivité ne disposant pas des équipements nécessaires, il est proposé de faire appel à un prestataire.

2. Evaluation de l'expérimentation

Un suivi sera mis en place, il permettra de valider les hypothèses de départ, d'ajuster éventuellement le dispositif expérimenté et d'analyser les données recueillies en vue d'un développement ultérieur.

III. Prestation de collecte des biodéchets sur le secteur Pasteur

Pour cette expérimentation, il est proposé à Grand Besançon Métropole de faire appel à un prestataire chargé de la mise en œuvre de la collecte de PAV mobile en mode doux.

Ce prestataire aura à réaliser les principales missions définies ci-après :

- mettre à disposition :
  - les contenants destinés à recevoir les biodéchets des ménages,
  - un équipement de présentation de ces contenants (type remorque),
  - un moyen de transport en mode doux,
- organiser 2 permanences de 2 heures par semaine, permettant l'accueil et l'information des ménages et le dépôt de leurs biodéchets. Ces permanences seront également le lieu de recueil des données utilisées pour le suivi et l'évaluation de l'expérimentation

- transférer les biodéchets collectés, en mode doux, sur un site proche de la place Pasteur défini par la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition d'expérimenter la collecte en mode doux des biodéchets en point d'apport volontaire mobile sur le secteur de la place Pasteur à Besançon

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111
Contre : 0
Abstention* : 0
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.